

RGPD : de grands défis en perspective



RGPD : de grands défis en perspective

Les entreprises avancent bien sur certains éléments de leurs projets de gestion des données personnelles. En revanche, d'autres – comme l'obtention des consentements ou le droit à l'effacement – sont plus délicats à mettre en oeuvre.

Toutes les entreprises – ou presque – le savent aujourd'hui : le règlement général sur la protection des données (RGPD), adopté le 27 avril 2016, entrera en application le 25 mai 2018. Si la plupart des responsables ont désormais compris l'enjeu de cette nouvelle réglementation, **la mise en oeuvre reste difficile à appréhender...**[lire la suite]



Comment fait-on une cartographie ?

Selon Denis JACOPINI, Expert informatique nationalement reconnu et spécialisé en Protection des Données à Caractère Personnel et RGPD, l'objectif ultime de cette phase (1 parmi les 6 recommandées par la CNIL) est d'aboutir jusqu'à la liste des traitements, mais nous remarquons que les futurs délégués à la protection des données ne savent pas par où commencer, par quel bout aborder cette étape cruciale.

- Il me paraît essentiel d'abord d'identifier l'ensemble des services et des postes de l'organisme.
- Ensuite, je recommande d'aller questionner chaque chef de ces services en lui posant toute une série de questions dérivée des éléments constitutifs du futur registre.
- Enfin, les questions posées doivent permettre de faire apparaître la liste des traitements

Pour les traitements manipulant des données sensibles ou particulières (données de paiements, intimes, confidentielles), je trouve toujours très utile, avant d'entamer l'analyse de risques de représenter graphiquement le chemin que suivent ces données, ce qui aura souvent pour effet de faire apparaître des failles dans les organisations et processus existants.

Denis JACOPINI accompagne les futurs Délégués à la Protection des Données dans leur prises de fonctions.



Besoin d'un **accompagnement pour vous mettre en conformité avec le RGPD ? ?**

Besoin d'une **formation pour apprendre à vous**

mettre en conformité avec le RGPD ?

Contactez-nous

A Lire aussi :

Mise en conformité RGPD : Mode d'emploi

Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles

Règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016

DIRECTIVE (UE) 2016/680 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 27 avril 2016

Le RGPD, règlement européen de protection des données. Comment devenir DPO ?

Comprendre le Règlement Européen sur les données personnelles en 6 étapes

Notre sélection d'articles sur le RGPD (Règlement Européen sur la Protection des données Personnelles) et les DPO (Délégués à la Protection des Données)

Notre métier : Vous accompagner dans vos démarches de mise en conformité avec la réglementation relative à la protection des données à caractère personnel.

Par des actions de formation, de sensibilisation ou d'audits dans toute la France et à l'étranger, nous répondons aux préoccupations des décideurs et des utilisateurs en matière de cybersécurité et de mise en conformité avec le règlement Européen relatif à la Protection des Données à caractère personnel (RGPD) en vous assistant dans la mise en place d'un Correspondant Informatique et Libertés (CIL) ou d'un Data Protection Officer (DPO) dans votre établissement.. (Autorisation de la Direction du travail de l'Emploi et de la Formation Professionnelle n°93 84 03041 84)

Plus d'informations sur : Formation RGPD : L'essentiel sur le règlement Européen pour la Protection des Données Personnelles



Réagissez à cet article

Source : *RGPD : de grands défis en perspective, Gestion des risques – Les Echos Executives*